

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2020-13**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2018 (3^{ème} tranche, progr. ER 2019)**

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2018 (renforcements) dans le programme d'électrification ER 2018, le Comité, réuni le 13 avril 2018, a voté un montant de travaux de 2 973 000 euros (HT), montant ramené à 1 785 796,25 euros (HT) par le Comité, le 12 avril 2019.

Le 12 décembre 2019, le Bureau avait affecté un montant de 310 300 euros (HT) à une première tranche constituée de huit opérations dans le programme ER 2018.

Par ailleurs, le Comité, réuni le 12 avril 2019, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2019 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2018 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2018, dans la limite de 1 700 000 euros (HT).

Le 17 janvier 2020, le Bureau avait affecté un montant de 719 400 euros (HT) à une deuxième tranche constituée de 34 opérations dans le programme ER 2019. Le Bureau avait également corrigé sa décision du 12 décembre 2019, pour une opération affectée pour 82 100 euros.

M. le Président propose au Bureau d'affecter une troisième part du montant de travaux permis par la dotation 2018 du sous-programme A du FACÉ, soit 286 500 euros (HT) à une dernière tranche composée des 7 opérations suivantes dans le programme ER 2019 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER107-1007	Ciré-d'Aunis	Bois de Boulogne	17 800
ER158-1008	Ferrières	Rue des Vignes	64 400
ER187-1003	Guitinières	Champ de Naud	54 000
ER216-1005	Lussant	Chemin des Vignes	20 400
ER226-1005	Mazeray	La Bugère	12 100
ER338-1005	St-Georges-du-Bois	Moulin du Curé	86 900
ER441-1003	Tesson	Le Bois Raynaud	4 900
ER474-0025	Villeneuve-la-Comtesse	RD 150	26 000
Total			286 500



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*